RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1969 B 00185
Numéro SIREN : 469 501 852
Nom ou dénomination : API DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2020 sous le numéro de dépôt 1995

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

PORTALIS SOCIETE D'AVOCATS CONSEILS
BRUNO DEPRET & ASSOCIES
BP 50143
59001 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : API DEVELOPPEMENT

Numéro RCS : 469 501 852
Numéro Gestion : 1969B00185

Forme Juridique : Société par actions simplifiée
Adresse: 382 rue du Général de Gaulle
59370 Mons-en-Baroeul

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/08/2019
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 26/02/2020
Sous le numéro : 1995

Délivré à Lille-Métropole le 28 février 2020

Le Greffier,

2020 S 0035 ZA

API DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 750.000 €uros

Siège social : 382 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

469.501.852 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 15 FEVRIER 2020

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,

Béatrice DEBOSQUE.

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 380 RTE DU GENERAL DE GAULLE 59370 MONS EN BAROEUL — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 6 9 5 0 1 8 5 2 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31082019 Net 3	N-1 31082018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	4 143 109	AO		4 143 109	4 018 177
	Constructions	AP	28 277 605	AQ	12 540 312	15 737 293	13 526 992
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV	1 603 875	AW		1 603 875	2 668 673
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	9 986 897	CV		9 986 897	9 794 483
	Créances rattachées à des participations	BB	11 356 686	BC	112 000	11 244 686	9 051 820
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	69 764	BI		69 764	45 540
	TOTAL (II)	BJ	55 437 939	BK	12 652 312	42 785 627	39 105 687
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	47 987	BW		47 987	151 970
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 779 016	BY		1 779 016	347 579
	Autres créances (3)	BZ	2 320 404	CA		2 320 404	2 170 863
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	2 195 952	CG		2 195 952	761 294
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 666	CI		1 666	1 666
	TOTAL (III)	CJ	6 345 027	CK		6 345 027	3 433 375
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	61 782 966	1A	12 652 312	49 130 654	42 539 062
				CP		CR	
			Stocks			Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(3) Part à plus d'un an

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire article 53 A du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 750 000)	DA	750 000	750 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	3 811	3 811
	Reserve legale (3)	DD	75 000	75 000
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Reserves réglementees (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont reserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	14 331 699	11 325 791
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 762 525	3 005 907
	Subventions d'investissement	DJ	44 522	54 886
	Provisions réglementées *	DK	1 793 184	1 532 790
	TOTAL (I)	DL	20 760 743	16 748 188
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des etablissements de crédit (5)	DU	306 478	413 603
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	18 293	18 293
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 078 413	587 995
	Dettes fiscales et sociales	DY	861 506	469 396
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	26 101 479	24 301 585
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 740	
	TOTAL (IV)	EC	28 369 911	25 790 874
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	49 130 654	42 539 062

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RENVOIS				
(1)	Ecart de reévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Reserve speciale de reevaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de reévaluation libre	1D		
	Dont — Reserve de réévaluation (1976)	1E	3 811	3 811
(3)	Dont reserve speciale des plus-values a long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 338 605	1 491 910
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes crediteurs de banques et CCP	EH		

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AFI DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	4 092 915	FH		FI	4 092 915	3 432 514
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 092 915	FK		FL	4 092 915	3 432 514
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	20 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	4	73 820
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 112 919	3 506 334
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	121 332	112 274
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	275 588	259 109
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	1 661 984	1 517 120
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2	3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 058 907	1 888 508
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 054 012	1 617 825
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 315 594	2 022 696
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	116 873	43 730
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	35 000	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 467 468	2 066 427
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		98 000
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	245 176	105 457
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	245 176	203 457
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 222 291	1 862 969
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 276 303	3 480 795

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 518 562	1 311 106
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	33 430	21 627
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 551 992	1 332 733
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	547	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 146 439	1 038 523
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	293 824	225 905
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 440 810	1 264 428
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	111 181	68 305
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	624 960	543 193
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 132 380	6 905 495
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 369 855	3 899 588
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 762 525	3 005 907

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	3 901 658	3 254 582
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	116 749	43 706
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	237 775	95 956
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9 (Explications concernant cette obligation données dans la notice n° 2032)		Charges exceptionnelles Exercice N	Produits exceptionnels
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			
	Sorties d'immobilisations		1 146 439	1 508 198
	Amortissements dérogatoires		293 824	33 430
	Quote part de subvention d'invest. virée au compte de résultat			10 364
	Amendes et pénalités		547	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			

Cegid Group

5 **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	4 018 177	KH	KI 124 932
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	24 405 319	KK	KL 4 211 689
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO 152 825
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR 624 428
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	2 668 673	LI	LJ 3 203 096
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
	TOTAL III		LN	31 092 171	LO	LP 8 316 971
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U	18 993 304	8V	8W 2 443 846
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	45 540	1U	1V 69 764
	TOTAL IV		LQ	19 038 844	LR	LS 2 513 610
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	50 131 015	OH	ØJ 10 830 582

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CO	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY 4 143 109	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA 963 831	MB 27 653 176	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD 152 825	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG	MH 624 428	MI
	Installations techniques, materiel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales , agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Materiel de transport	IV		MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages recupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	4 267 893	MZ	NA 1 603 875	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY	4 267 893	NG 1 116 656	NH 34 024 591	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M*	ØW
	Autres participations	IO		ØX 93 566	ØY 21 343 584	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financieres	I2		2E 45 540	2F 69 764	2G
	TOTAL IV	I3		NJ 139 106	NK 21 413 348	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	4 267 893	ØK 1 255 762	ØL 55 437 939	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2019

Formulaire établi en application de l'article 38 A du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	10 878 327	PN	1 644 123	PO		PQ	12 522 451
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW	17 860	PX		PY	17 860
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	10 878 327	QV	1 661 984	QW		QX	12 540 312
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	10 878 327	ØP	1 661 984	ØQ		ØR	12 540 312

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	287 289	R1		R2		R3	33 430	R4		R5		R6	253 859
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	6 534	S6		S7		S8		S9		T1		T2	6 534
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Materiel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2	293 824	X3		X4		X5	33 430	X6		X7		X8	260 393
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	293 824	NQ		NR		NS	33 430	NT		NU		NV	260 393
Total général ventilé		NW	293 824	Total général non ventilé				NY	33 430	Total général ventilé				NZ	260 393

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire article 53 A du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	1 532 790	TM	293 824	TN	33 430	TO	1 793 184
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	1 532 790	TS	293 824	TT	33 430	TU	1 793 184
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6	147 000	Ø7		Ø8	35 000	Ø9	112 000
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	147 000	TY		TZ	35 000	UA	112 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 679 790	UB	293 824	UC	68 430	UD	1 905 184
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF			
	– financières			UG		UH	35 000		
	– exceptionnelles			UJ	293 824	UK	33 430		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 e

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 du C G I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056
1 / 1

Désignation

SAS API DEVELOPPEMENT
469501852 IS1

31/08/2019

Autres immobilisations financières

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Créance sur filiale	147 000		35 000	112 000

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire article 53 A du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	11 356 686	UM	102 157	UN	11 254 529
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	69 764	UV	69 764	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 779 016		1 779 016		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	193 968		193 968		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	1 964 319		263 308		1 701 011
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	162 116		162 116		
Charges constatées d'avance		VS	1 666		1 666		
TOTAUX		VT	15 527 537	VU	2 571 996	VV	12 955 540
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	415	415		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	306 062	109 376	196 685	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	18 293			18 293
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 078 413	1 078 413		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	238 007	238 007		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	406 210	406 210		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	217 288	217 288		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	24 362 580	11 200	24 351 380	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 738 899	273 953	929 781	535 164
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2		* Détail [illegible] données dans la notice n° 2032		
Produits constatés d'avance		8L	3 740	3 740		
TOTAUX		VY	28 369 911	VZ 2 338 605	25 477 847	553 458
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	107 237			

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** DGFiP **N° 2058-A 2019**

Désignation de l'entreprise : SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31082019

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	3 762 525
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	547
	Amendes et pénalités	WJ	547	Charges financières (art. 212 **bis**) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	624 960
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	148 240	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	148 240
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	43 411
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	43 411		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	4 579 683

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintegrees dans les resultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	35 000
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH	361 758
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts	(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	108 316	)		XA	2 207 278
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6			K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	QV			1F	Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler	Dont déduction pour investissement	X9		Report en arrière du déficit	ZI	)	XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
						TOTAL II	XH	2 604 036

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (**I moins II**) / déficit (**II moins I**)	XI	1 975 647	XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	1 975 647	XO

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A
1 / 1

Désignation

SAS API DEVELOPPEMENT
469501852 IS1

31/08/2019

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Quote part de 12% des plus values à taux zéro	43 411

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	3 005 907
Prélèvements sur les réserves	0E	
TOTAL I	0F	3 005 907

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	3 005 907
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	3 005 907

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N	Exercice N – 1
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance	YT	60 621	64 132
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 20 000)	XQ	20 000	19 963
	– Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	37 937	24 587
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	2 774	3 591
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	121 332	112 274
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	46 257	18 376
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	229 330	240 733
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	275 588	259 109
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée	YY	803 229	770 902
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	18 389	18 386
DIVERS	– Montant brut des salaires *	ØB		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	1.00 %	0.50 %
	– Numéro du centre de gestion agréé * XP		– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*	RH		

RÉGIME DE GROUPE *

Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL	
		Plus-values à 19 % JM		Imputations JC	
Groupe résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO	
		~~Plus-values à 19 %~~ JP		Imputations JF	

Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH — N° SIRET de la société mère du groupe JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

API DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 750.000 €uros

Siège social : 382 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS EN BAROEUL

469.501.852 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTATION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 15 FEVRIER 2020

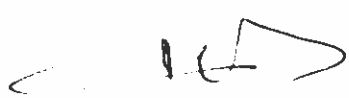
L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2019, soit la somme de 3.762.525 €uros, en totalité au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTATION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 15 FEVRIER 2020

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2019, soit la somme de 3.762.525 €uros, en totalité au poste "AUTRES RESERVES".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Béatrice DEBOSQUE.

AEQUITAS AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale de DOUAI

GREFFE

API DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 750 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE B 469 501 852

Siège Social :
382 rue du Général de Gaulle
59370 MONS EN BAROEUL

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2019

9 rue Delesalle – P.A. du Pré Catelan – 59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

SARL au capital de 619 260 € – RCS LILLE METROPOLE B 046 350 088

AEQUITAS
AUDIT

Jean-François DARRAS
Arnaud HAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHUEREN

Hervé DOUBIN
Directeur Général Délégué

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Douai

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2019

A l'Assemblée générale de la société API DEVELOPPEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société API DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

9 rue Delegorgue
BP 70 069 Calais
59801 LAMBERSART Cedex
Tél : 03 20 74 64 40
Courriel : audit@aequitas.fr

Marqueur de réussite !

www.aequitas.fr
blog.aequitas.fr

MEMBRE DU CERCLE LOUVRE LENS

SARL AEQUITAS AUDIT SARL au capital de 510 291 € - RCS LILLE Métropole B 345 350 088 - SIRET 345 350 088 00109 - TVA CEE FR 00 345 350 088

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Participations et autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des participations.

- La note « Immobilisations corporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation par composants des immeubles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 31 janvier 2020.

Pour AEQUITAS AUDIT

Christophe LEWANDOWSKI
Associé

Arnaud DHAUSSY
Associé Gérant